

Paris,
le jeudi 6 juin 2013

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Accord relatif à la rémunération applicable au 1er mai 2013

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Le 10 avril dernier, les partenaires sociaux ont signé un accord relatif à la rémunération applicable au 1er mai 2013. Cet accord a fait l'objet d'un agrément en date du 29 mai 2013.

Vous trouverez en pièce jointe une copie de cet accord ainsi qu'une note technique d'accompagnement qui sera prochainement complétée d'éléments de cadrage de la politique salariale 2013 du Régime général.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- PA du 10 04 2013 rémunération RG SS
- Note technique